



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

PROCEDURE POUR LA REALISATION DE PLAQUETTES SUR LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES DANS LE SPORT



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

Contexte

Dans la continuité de l'action de lutte contre les incivilités, la violence et les discriminations dans le sport proposée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or (DDCS 21), le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or (CDOS 21) a souhaité **éditer une plaquette** sur cette thématique pour les Comités Départementaux adhérents de Côte-d'Or.

Présentation de la plaquette

La plaquette, réalisée sous Publisher, est en couleur, sous la forme d'un livret (A4 divisé en 2) de 4 pages, avec un papier d'épaisseur de 100 grammes, et se présente de la manière suivante :

page 1 : texte du CDOS 21

page 4 : texte de la DDCS 21



Chaque Comité Départemental dispose **des pages centrales 2 et 3**, pour mettre les informations spécifiques à sa discipline qui lui semblent importantes (exemples : gestes de l'arbitrage, charte du supporter, déroulement de la compétition...).

COMMENT FAIRE POUR OBTENIR VOTRE PLAQUETTE PERSONNALISEE SUR LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITES ET LA VIOLENCE DANS LE SPORT ?

Etape 1

Vous souhaitez :

- sensibiliser un public (adhérents, spectateurs, parents, enfants, éducateurs...),
- valoriser des actions lors de manifestations, compétitions, rencontres,
- montrer les valeurs de votre activité sportive.

Etape 2

Réalisez le contenu des pages 2 et 3 sur Publisher de préférence ou sur Word.

N'oubliez pas de mettre les coordonnées de votre Comité Départemental et votre logo si vous en avez un.

Pour la mise en forme :

- Police : Verdana
- Couleurs imposées

RVB						
Rouge	204	153	102	0	0	0
Vert	225	194	163	102	77	51
Bleu	235	215	194	153	115	77

Si vous souhaitez, nous pouvons vous envoyer par mail, les pages internes vierges avec la police et les couleurs paramétrées.

Envoyez les documents en pièces jointes par mail à crib-21@orange.fr.

Si besoin, contactez, Audrey MARTIN au 09.63.06.66.36.

Etape 3

Une fois reçu, le CDOS 21 :

- validera le contenu,
- vérifiera ou effectuera la mise en page,
- vous demandera de valider le document avant de l'imprimer.

Etape 4

Le CDOS 21 éditera grâce à une imprimante professionnelle le nombre de plaquette demandée.

Le Comité Départemental viendra les retirer au CDOS 21.

Modalités financières (Règlement par chèque à l'ordre du CDOS 21)

	Entre 200 et 999 exemplaires	A partir 1 000 exemplaires
Coût de la plaquette	0.10 €* 	0.26 €

* dans la limite de la subvention CNDS 2014.

Pour information, le coût réel de la plaquette (papier et reprographie) est de 0.26 €.